9

HAUTES COMBES DU JURA
MONTS JURA

PLAN DES PISTES RAQUETTES, MULTI-ACTIVITÉS ET CHIENS DE TRAINEAUX

INFOS

- **N° SECOURS**
  112 / 18
- **N° INFO NEIGE**
  Station des Rousses : 03 84 60 02 55
  Hautes Combes : 03 84 42 79 02
  Giron : 04 50 59 81 25
  Monts Jura : 08 92 68 39 01 (0,34€/mn)/
  depuis Suisse : 0033 320 14 84 39

OFFICES DE TOURISME

Point Info Tourisme de Lajoux
27, Le Village - 39310 LAJOUX
Tél : 03 84 41 28 52
www.saint-claude-haut-jura.com
lajoux@saint-claude-haut-jura.com

Point Info Tourisme de La Pesse
10, rue de l'Epicéa - 39370 LA PESSE
Tél : 03 84 42 72 85
www.saint-claude-haut-jura.com
lapesse@saint-claude-haut-jura.com

Office de Tourisme de la Station des Rousses (sites de Lamoura)
Place Pasteur - 39220 LES ROUSSES
Tél : 03 84 60 02 55
www.lesrousses.com – infos@lesrousses.com

Maison du Tourisme des Monts Jura (sites de La Vattay, Lelex, Menthières)
Télécabine la Catheline - 01410 LELEX
Tél : 04 50 20 91 43
www.monts-jura.com
infotourisme@monts-jura.com

Maison du Tourisme de Mijoux
Rue Royale - 01410 MIJOUX
Tél : 04 50 41 30 28
www.mijoux-tourisme.fr
info@mijoux-tourisme.fr

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

N'oubliez pas d'acheter votre Pass Nordic (redevance). Merci de le présenter spontanément à tout contrôle.
Par votre contribution, vous participez à l'amélioration des services essentiels au départ des pistes : présence de personnel qualifié pour l'accueil, entretien des pistes, sécurité.

Les pistes de ski de fond sont réservées uniquement aux skieurs munis d'un Pass (interdits aux chiens, piétons, luges, raquettes). Seules les pistes multi activités sont accessibles à tous.

- Evitez de partir seul.
- Respectez le sens des pistes et les consignes de balisage.
- Respectez l'environnement : remportez vos déchets avec vous, ne sortez pas des itinéraires balisés, respectez la flore et la faune sauvage.
- Ne surestimez pas vos possibilités.
- Renseignez-vous sur la météo avant votre départ, et prévoyez un équipement adapté.
- Sur les pistes de ski, skiez sur la trace de droite.
  Ne skiez pas en skating sur les traces.
  Dans les descentes, conservez une distance suffisante avec les personnes qui vous précèdent.
  Laissez la priorité aux skieurs qui descendent.
- Sur les pistes, vous évoluez sous votre propre responsabilité.

ENVIRONNEMENT

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA HAUTE CHAINE (RNN)
Afin d'assurer la tranquillité de la faune sauvage en cette période de vulnérabilité (en particulier le Grand Tétras), la pratique de la randonnée hivernale dans la réserve naturelle est réglementée. Une signalétique est présente sur les sites des l'entrée en RNN puis pour les 7 **Zones de Quiétude de la Faune Sauvage** (ZQFS). Ces dernières sont accessibles très ponctuellement (itinéraires raquette). Tout hors piste est strictement interdit.
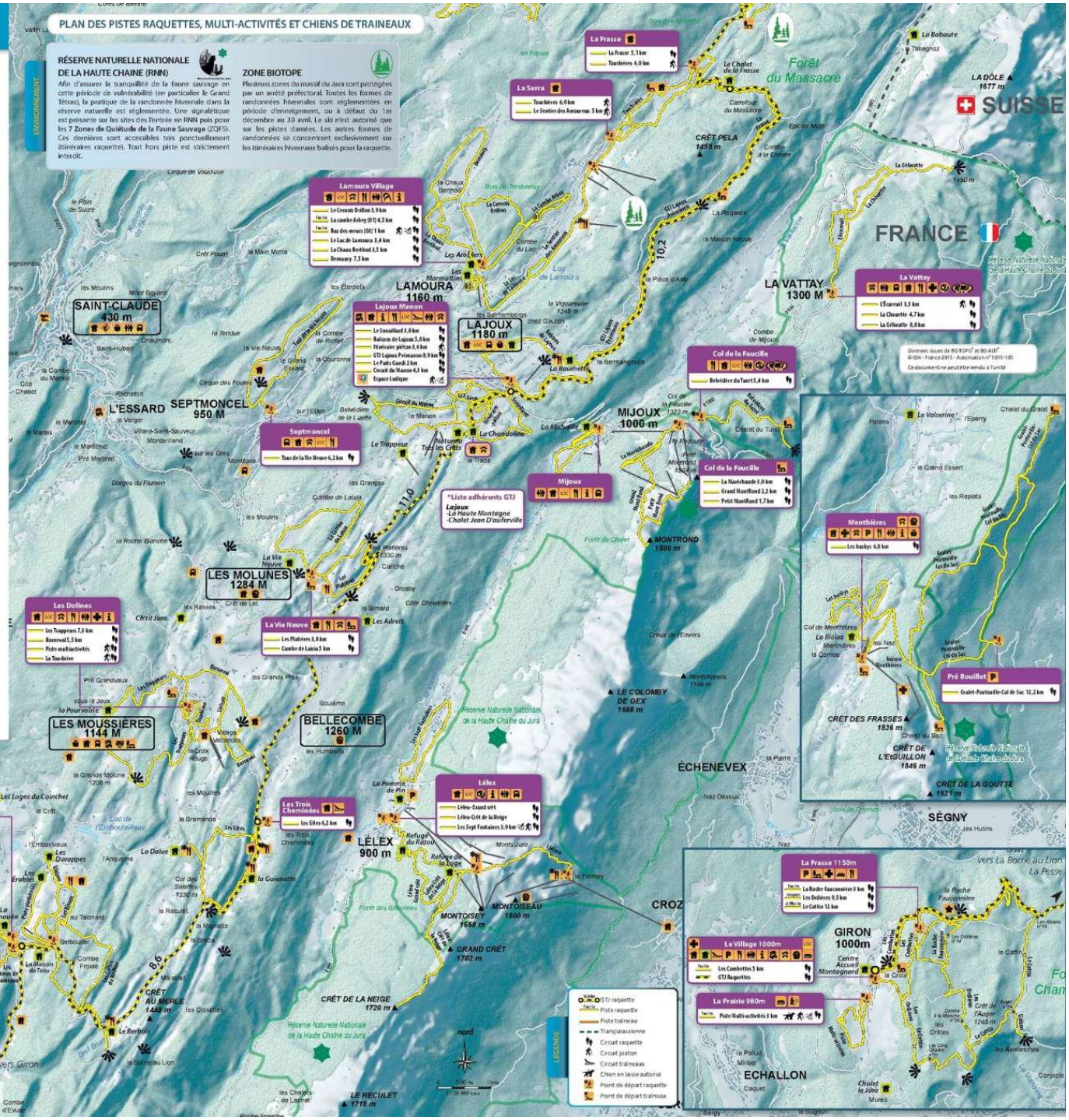
ZONE BIOTOPE
Plusieurs zones du massif du Jura sont protégées par un arrêté préfectoral. Toutes les formes de randonnées hivernales sont réglementées en période d'hennéigement, ou à défaut du 1er décembre au 30 avril. Le ski n'est autorisé que sur les pistes damées. Les autres formes de randonnées se concentrent exclusivement sur les itinéraires hivernaux balisés pour la raquette.